

Berne, le 25 juin 2007

Circulaire du Bureau international

198

Rwanda – Emission illicite de timbres-poste

Madame, Monsieur,

L'administration postale du **RWANDA** me prie de porter à la connaissance des administrations postales des Pays-membres de l'UPU ce qui suit:

«L'administration postale du Rwanda a récemment découvert l'existence de plusieurs émissions illicites de timbres-poste actuellement en vente sur plusieurs sites Internet.

L'administration postale du Rwanda dénonce et condamne de telles pratiques et rappelle que les émissions illicites portent préjudice à la réputation de la poste rwandaise en général et des services philatéliques en particulier. En outre, ces timbres sont émis en violation flagrante de la législation nationale sur la production des timbres-poste, des dispositions de l'article 8 de la Convention postale universelle et de la recommandation C 26/2004 du Congrès de Bucarest.

A cet égard, nous comptons sur les initiatives que va prendre l'Union postale universelle et ses organes pour mettre un terme à ce phénomène. Nous comptons également sur l'action de solidarité des administrations postales sœurs qui voudront bien prendre des dispositions utiles pour nous aider à identifier les coupables et les traduire en justice. Enfin, nous comptons sur nos partenaires philatélistes, qui ont toujours observé la réglementation régissant la mise en circulation des produits philatéliques et n'hésitent pas à prendre contact avec les administrations postales en vue de les alerter sur l'irrégularité de certaines émissions.»

L'administration postale du Rwanda informe également les administrations postales des Pays-membres de l'Union que sa dernière émission de timbres-poste remonte au 21 novembre 2003 et qu'il s'agissait de l'émission «Lutte contre le sida chez les enfants». Toute émission portant une date ultérieure à celle-ci est illégale et doit être traitée comme telle.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur du développement des marchés, K.J.S. McKEOWN